

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 14 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-030

<u>Objet</u> : Bilan 2022 et Programmation 2023 des actions financées par le produit de la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus - CVEC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 841-5 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus ;

Vu la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi de la CVEC;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du Conseil académique du 9 mars 2023 ;

Vu l'avis de la commission CVEC du 16 février 2023 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Vice-présidente Vie universitaire et de Campus ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article D. 841-9 du code de l'éducation, chaque établissement affectataire établit un programme des actions qu'il entend financer avec le produit de la contribution de vie étudiante et de campus qui lui est affecté et dresse un bilan des actions conduites l'année précédente, en associant les différents acteurs de la vie étudiante.

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661 GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2



Conformément aux dispositions de l'article D. 841-9 du code de l'éducation, le président ou le directeur de l'établissement affectataire élabore le projet de bilan de l'utilisation de la CVEC. Le conseil d'administration de chaque établissement affectataire vote le bilan de l'utilisation de la CVEC, constitué d'un état récapitulatif des sommes affectées et d'une synthèse tant quantitative que qualitative de leur utilisation et des actions mises en œuvre. Ce document voté par le conseil d'administration sera transmis au rectorat d'académie, conformément aux dispositions de l'article D. 841-9 du code de l'éducation.

Approuve le bilan 2022 et la programmation 2023 des actions financées par le produit de la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus – CVEC, comme annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 25 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Membres en exercice: 40

Quorum: 21

Membres présents et représentés : 31

Fait à Nice, le 14 mars 2023



CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-030** TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 24 mars 2023 PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :24 mars 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

Bilan CVEC 2022 et perspectives 2023





Usages de la CVEC

- Circulaire n° 2019-029 du 21-3-2019 relative à la programmation et au suivi de la CVEC. Décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus.
- Elle est exclusivement consacrée au financement d'actions « dont le but est de favoriser, conformément à l'article L. 841-5 du Code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé. »
- Ces actions sont « menées par les services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus dans les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi par les différentes associations, notamment étudiantes. ».



Gestion de la CVEC

- « La programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements..., après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire. Art. D. 841-9 c. éduc.
- Circulaire du 31 mars 2022 « Les décisions soumises au conseil d'administration ou à l'organe en tenant lieu sont préparées par une commission préparatoire, souvent appelée « commission CVEC », composée selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article D. 841-9 du Code de l'éducation.
- Réunion de la commission CVEC de l'établissement 16 février 2023.





BILAN CVEC 2022



Accueil



- Organisation des Villages vie étudiante (9 sites)
- Aménagement des lieux de vie sur les campus (AAP campus) : espace détente BU Carlone, espace Morphée BU sciences, rénovation parvis campus pasteur, végétalisation parvis SJA
- Animations sur les campus axés sur le développement durable: Jardins partagés et formations permaculture, composteurs, ateliers changement de comportement
- Mise en place d'un guichet étudiant sur la MDE en collaboration avec la ville de Nice.

Accompagnement social

- Dispositif de logement d'urgence
- Soutien financier à l'épicerie solidaire Agoraé
- Co-financement restaurant solidaire
- Subvention ADIL (agence départementale pour l'information sur le logement)
- Déploiement d'une campagne de lutte contre la précarité menstruelle : installation de distributeurs sur 6 campus
- Renouvellement de l'équipe d'AS DVU Santé (2/4)



Soutien vie associative étudiante

• Renouvellement des conventions avec associations étudiantes (UCA sport club, Face 06, AJC 06).

• Subventions initiatives étudiantes (renouvellement de la charte et de la composition de la commission).

Formation des associations étudiantes (risques festifs).



Santé: Accès aux soins



Développement de l'offre santé :

- Inauguration du centre santé sur le campus de Saint Jean d'Angély, 7692 patients en 2022.
- Ouverture d'une antenne sur SophiaTech.
- Recrutements.
- Parcours de soins spécifique pour les sportifs de haut niveau.

Santé: prévention

- Village Santé Sexuelle (8 en 2022)
- Formation premiers secours en santé mentale (27 personnels et 57 étudiants formés en 2022)
- Actions de prévention contre VIH et IST (sessions mensuelles de dépistages sur les campus, mise à disposition de préservatifs)
- Recrutement de 7 postes étudiants relais santé (co-financés avec le conseil régional PACA)



Sport



- Offre sportive enrichie accessible aux étudiants : 75 activités sportives, 10 000 pratiquants.
- Offre déployée sur de nouveaux campus : Cannes, Sophia.
- Rénovation des installations (Trotabas, Valrose, Carlone).
- Installation de nouvelles structures.
- Accompagnement des sportifs de haut niveau.







• Programmation:

- ≥10 000 étudiant.es touché.es sur les campus et en dehors ;
- ➤ Une offre gratuite ou à tarif réduit (5€) pour les étudiant.es ;
- ➤ Des partenariats avec les structures artistiques et culturelles du territoire ;
- ➤ Une cinquantaine de manifestation en production propre ou coproduction ;
- ➤ Une opération annuelle à rayonnement national.



10 Ateliers de création

- ≥ 200 étudiant.es inscrit.es ;
- > Encadrement par des artistes professionnels ;
- Des expériences artistiques (bords de scènes, masterclasses, visites d'expositions...);
- ➤ Une expérience de professionnalisation (exposition de l'atelier Photographie aux Rencontres d'Arles);
- ➤ Une performance publique de sortie d'ateliers au 109.





- Offre de places de spectacle
- ➤ 500 places à gagner sur jeu concours sur les réseaux sociaux UCA et UCArts (@uca culture);
- ➤ 25 spectacles proposés dans 11 lieux de création sur l'ensemble des Alpes-Maritimes ;
- Mise en place de bus pour les lieux les plus difficile d'accès (Théâtre de Grasse, Carros...).



Ressources Humaines

- 2 emplois à temps plein : Chargé de la programmation, de la production et des partenariats et Chargée des publics et de la communication;
- ➤ 8 Ambassadeurs et Ambassadrices Culture;
- ➢ 6 emplois étudiants en soutien à la communication (Photo, Vidéo, Post-production).

Bilan CVEC 2022	Investissement	Masse salariale	Fonctionnement	TOTAL	Actions emblématiques
Pilotage	6522	102963	108027	217512	Salaire DVU adjoint, salaire ambassadeurs étudiants, étudiants relais santé, matériel et équipement, rédaction du SDVE
Santé (accès aux soins et prévention)	65209	103636	64813	233658	Lutte contre le VIH et les IST ; formation premiers secours en santé mentale
Accueil	0	5000	11533	16533	Villages vie étudiante, guichet étudiant, Studapart
Accompagnement social et soutien vie associative étudiante	0	0	284580	284580	Co financement du restaurant solidaire FACE 06, fonctionnement épicerie solidaire Agoraé, Adil, actions contre la précarité menstruelle, soutien initiatives étudiantes (IE), conventions Associations Logement d'urgence
Sport	239567	188661	107097	535325	Rénovation des installations , déploiement de l'offre sportive, 75 activités sportives, 10 000 pratiquants
Culture	-	105000	215000	320 000	Programmation, Offre de places, Ateliers de création, Salaires de la Chargée de la Programmation et Chargée des Publics, Emploi étudiant.es d'Ambassadeurs Culture, Emplois étudiant.es pour un soutien à la communication (photos, vidéos, post-production)
Aménagement de campus	201527	0	0	201527	Parvis SJA, Rénovation et modernisation parvis Pasteur, Espace Morphée BU sciences, Aménagement espace détente BU LASH
Egalité	0	0	20383	20383	événements de sensibilisation
Eco responsabilité	0	0	49770	49770	Jardins partagés et formations permaculture, composteurs, ateliers changement de comportement, repair café
Total	512825	505260	861203	1 879 288	
UNIVERSITÉ ::::: CÔTE D'AZUR :::::					

• Enveloppe prévisionnelle 2022-2023 :

36 770 étudiants soit 2 160 000 euros de CVEC. Versement en janvier

Pilotage :

- Rédaction d'un schéma directeur de la vie étudiante pour 2024-2028
- Développement d'une démarche qualité

- Ambitions accompagnement social et accueil des étudiants
- Poursuivre l'aménagement des lieux de vie de campus et les animations sur les campus
- Soutien financier à l'épicerie solidaire Nice est
- AAP campus 2023
- Renforcement des partenariats existants (AFEV, Secours populaire)
- Dressing solidaire



- Ambitions soutien vie associative étudiante :
- Journée d'accueil des associations septembre 2023
- Maintien du soutien aux IE
- Renforcement des formations

- Ambitions santé
- Développement du centre de santé
- Elargissement des plages horaires
- Application SSE



Ambitions sport :

- Maintenir l'offre sportive animation / sport / santé : 78 activités sur 11 lieux de pratique sur le S. 1 2022-2023; 76 activités sur 10 lieux sur le S. 2.

- Poursuivre la rénovation et la création des installations sportives

- Promouvoir et déployer le dispositif d'accompagnement SHNU

- Ambitions culture : Investissement CVEC stable pour la culture
- Réflexion sur des investissement pour la création d'espaces dédiés à la pratique et à la diffusion en partenariat avec les collectivités ;
- Développement du rayonnement et de l'attractivité de la vie culturelle étudiante avec des opérations remarquables ;
- Aménagement d'un espace de travail pour la direction de la culture et d'accueil pour les ateliers de création sur le campus Saint-Jean d'Angély;
- Poursuite du développement des activités de programmation et renforcement des activités avec les structures partenaires ;
- Renforcement des ateliers de création avec un volet expérience.

